

Article écrit par Nadia BERRADA le 15 novembre 2019

Vignette écologique allemande

Je dois louer un véhicule pour me rendre en Allemagne : est-ce à moi d'acheter la vignette et comment faire si je ne dispose pas des papiers du véhicule ?

En Allemagne, vous devez vous munir d'une vignette écologique pour accéder aux zones environnementales de certaines villes. Ainsi, même si vous louez un véhicule, vous devez respecter cette condition, sous peine d'être verbalisé. Il faudra donc vous renseigner auprès du loueur pour savoir si le véhicule en est équipé. S'il ne l'est pas, sa responsabilité ne sera pas engagée car vous demeurez libre de vos déplacements (sous réserve des conditions du contrat).

En pratique, il est vrai que vous ne pouvez anticiper l'achat de cette vignette, sans les caractéristiques techniques du véhicule mis à disposition.

Il faudra donc attendre la réception du véhicule et des documents administratifs pour, ensuite, vous présenter avec le certificat d'immatriculation auprès d'un professionnel agréé. En effet, vous pouvez, notamment, vous la procurer auprès de centres de contrôle technique allemand (TUV) ou de garagistes agréés. Cette vignette vous est généralement remise immédiatement.

Astuce : À l'approche du jour de la location, pensez à contacter le loueur pour lui demander s'il accepte de vous remettre une copie du certificat d'immatriculation et ainsi vous permettre d'anticiper l'achat de la vignette avant votre voyage.

© **Guillaume Duris - Adobestock**